



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

► Présents : 12

► Votants : 12

Date d'affichage de la convocation : 09/11/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 27/ 2021
 Séance du 15/11/ 2021**

Le 15 novembre 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 09 novembre 2021 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de KERNOUES, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUES	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUONEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile		X	
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis		X	

Secrétaire de séance : Claudie Balcon

Contrat d'adhésion à l'assurance statutaire et aux services de prévention et de gestion de l'absentéisme proposés par le Centre de Gestion 29

La Présidente rappelle que la CLCL a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

La Présidente expose que le Centre de Gestion a communiqué à la CLCL, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu le contrat d'adhésion aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire du Centre de Gestion ;

La Présidente propose au bureau :

- D'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante :
 - Assureur : CNP Assurances/Courtier SOFAXIS
 - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025
 - Régime du contrat : capitalisation
 - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.Et d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant les modalités suivantes :
 - Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL
 - ↳ Décès sans franchise
 - ↳ Accident du travail / maladie professionnelle sans franchise
 - ↳ Longue Maladie et Maladie de Longue Durée sans franchise
 - Agents affiliés IRCANTEC
 - ↳ Tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaireLes contributions correspondantes sont versées au courtier chargé du portage du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.
- D'adhérer aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire susvisée, conclue avec le CDG 29. La contribution fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution est fixée à 70 € par agent affilié à la CNRACL multiplié par l'effectif déclaré au jour de l'adhésion.
- D'autoriser la Présidente à procéder aux versements correspondants et à signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions au contrat groupe d'assurance des risques et aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire proposées par le Centre de gestion.

Il est précisé que ce contrat n'inclura pas les garanties maladie ordinaire et maternité pour les agents immatriculés à la CNRACL. (La cotisation maternité correspond à la couverture annuelle de 3 congés maternité, ce qui ne correspond pas à la réalité).

Décision : Adopté à l'unanimité

La Présidente
Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

► Présents : 12

► Votants : 12

Date d'affichage de la convocation : 09/11/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 28/ 2021
 Séance du 15/11/ 2021**

Le 15 novembre 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 09 novembre 2021 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de KERNOUES, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUES	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLUIDER	PAUGAM	René	X		
POULNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile		X	
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis		X	

Secrétaire de séance : Claudie Balcon

EPF Bretagne : demande d'avis sur l'acquisition du bar « Le Tennessy » et du logement à l'étage – Commune de Kernoues

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), établissement d'Etat créé par décret n° 2009-636 du 8 juin 2009, est habilité à acquérir et à assurer le portage foncier de biens immobiliers à la demande des collectivités, pour faciliter la réalisation de leurs projets d'aménagement d'intérêt général.

La commune de Kernouës a sollicité l'intervention de l'EPF Bretagne pour l'acquisition du dernier commerce du bourg, le bar « Le Tennessy », pour permettre sa réhabilitation ainsi que celle du logement à l'étage.

- ✓ Montant estimatif d'acquisition : 80 000 euros
- ✓ Superficie totale du foncier à acquérir : 626 m²
- ✓ Durée de la convention opérationnelle : 7 ans.



Avant de soumettre ce dossier aux instances de gouvernance de l'EPF, il est demandé au bureau communautaire d'émettre un avis sur cette opération, au titre de la convention-cadre conclue.

Décision : Avis favorable

La Présidente
Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

► Présents : 12

► Votants : 12

Date d'affichage de la convocation : 09/11/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 29/ 2021
 Séance du 15/11/ 2021**

Le 15 novembre 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 09 novembre 2021 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de KERNOUES, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUES	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUONEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile		X	
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis		X	

Secrétaire de séance : Claudie Balcon

Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD – Territoire de nouvelles mobilités durables (ADEME) : mandat avec le Pôle Métropolitain

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a répondu en 2020 à l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD - Territoire de Nouvelles Mobilités Durables - de l'ADEME, visant à expérimenter de nouvelles solutions de mobilité.

Le projet « Vers une Mobilité Durable dans le Pays de Brest » et son plan d'actions ont été élaborés avec les intercommunalités sur une durée de deux ans.

La candidature a été retenue sur la base d'un plan actions en 5 axes :

- Améliorer la visibilité de l'offre de mobilité existante,
- Coordonner les acteurs pour renforcer la cohérence et l'articulation des actions menées,
- Accompagner les changements de comportement, l'autonomie et le retour à l'emploi,
- Développer des solutions de mobilité innovantes,
- Favoriser l'intermodalité et développer des aménagements en faveur des mobilités alternatives.

Le plan d'actions et les opérateurs retenus sont :

AXE	ACTIONS	PILOTAGE DE L'ACTION
<i>Améliorer la visibilité de l'offre</i>	Création et diffusion de supports pour une communication mutualisée et globale (livrets, vidéos, etc.)	Pôle métropolitain
<i>Coordonner les acteurs pour renforcer la cohérence et l'articulation des actions menées</i>	Développement d'un réseau de référents mobilité (mairies, offices du tourisme, pôle emploi, etc.)	Pôle métropolitain
	Constitution d'un club des acteurs de la mobilité du Pays de Brest (retours d'expérience, etc.)	Pôle métropolitain
	Création d'une base documentaire partagée	Pôle métropolitain
	Facilitation des échanges entre les différentes AOM du Pays de Brest	Pôle métropolitain
<i>Accompagner les changements de comportement, l'autonomie et le retour à l'emploi</i>	Mobilisation et accompagnement des employeurs (plan de mobilités, zone d'activités, informations spécifiques, etc)	EPCI avec appui du Pôle métropolitain
	Sensibilisation au covoiturage (adhésion à Ehop)	EPCI
	Education à la mobilité durable dans les écoles (prestation de Brest à Pied à Vélo)	EPCI
	Rallyes mobilités (accompagnement individualisé des publics fragiles par prestation de Don Bosco Mobilité)	EPCI
	Information et essaimage des bonnes pratiques via des stands mobilités dans les événements auprès du public (Prestation de Don Bosco Mobilité)	EPCI
	Challenge mobilité pour les salariés	EPCI avec appui du Pôle métropolitain pour la coordination
<i>Développer des solutions de mobilité innovantes</i>	Développement de services de location de VAE	EPCI
	Développement de l'autostop organisé (étude)	Pôle métropolitain
<i>Favoriser l'intermodalité et développer les aménagements en faveur des mobilités alternatives</i>	Schéma de développement des aires de covoiturage et des services dans les centre-bourgs	Pôle métropolitain
	Développement des aménagements cyclables et des services vélo (schémas directeurs vélo)	EPCI
	Améliorer les pôles d'échanges multimodaux (accessibilité, services, information)	Pôle métropolitain pour le benchmark, EPCI, communes ou associations pour la mise en œuvre

Le Pôle métropolitain assure la coordination et le pilotage global de ce projet qui se terminera en décembre 2022.

L'aide attribuée par l'ADEME est une subvention d'un montant de 100 000 euros sur les 207 000 euros prévus pour la mise en œuvre de ce plan d'actions. L'intégralité de cette subvention sera versée au Pôle métropolitain.

Pour que le Pôle métropolitain puisse reverser aux EPCI, porteurs de certaines actions, il se doit d'établir des mandats avec chacun d'entre eux :

- La Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL)
- La Communauté de Communes Pays des Abers (CCPA)
- Pays d'Iroise Communauté (CCPI)
- La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM)
- La Communauté de Communes Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP).

Les mandats seront établis en 2021 et 2022 sur la base de 50% maximum des montants prévisionnels validés dans le plan d'actions (voir le tableau joint). Le Pôle métropolitain règlera les EPCI sur la base de bilan d'actions et des états récapitulatifs des dépenses.

La Communauté Lesneven Côte des Légendes s'est engagée à mettre en œuvre les actions suivantes :

- ✓ Sensibilisation au covoiturage (adhésion à l'association Ehop),
- ✓ Education à la mobilité durable dans les écoles (prestation de Brest à Pied à Vélo),
- ✓ Rallyes mobilités (accompagnement individualisé des publics fragiles par prestation de Don Bosco Mobilité),
- ✓ Information et essaimage des bonnes pratiques via des stands mobilités dans les événements auprès du public (Prestation de Don Bosco Mobilité).

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser la Présidente à signer le mandat avec le Pôle métropolitain.

Décision : Adopté à l'unanimité

**La Présidente
Claudie BALCON**